

TARIFS 2010-2011

FORFAIT FAMILIAL - Par an				
MATERNELLE - PRIMAIRE COLLEGE	87.00 €			Un seul versement par famille lors de l'inscription définitive avant le 10 juin 2010
CONTRIBUTION - Par mois sur 10 mois				
TARIF	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE	Si vous souhaitez soutenir financièrement l'établissement, vous pouvez choisir les tarifs « de soutien » ou « bienfaiteur ». Cette information restera confidentielle. Ce soutien nous permet d'optimiser nos installations pédagogiques. REDUCTION : - Dès le deuxième enfant inscrit dans l'établissement (école ou collège), remise de 20% sur la scolarité « maternelle » et 10% sur la scolarité « primaire » pour tous les enfants inscrits.
TARIF DE SOUTIEN	28.90 €	26.60 €	33.40 €	
TARIF BIENFAITEUR	36.70 €	34.40 €	41.00 €	
	44.50 €	42.20 €	48.80 €	
RESTAURATION - Par mois sur 10 mois				
	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE	L'établissement pratique une gestion autonome de la restauration, sans aucune subvention de fonctionnement. REDUCTION : - Pour 3 enfants inscrits annuellement à la restauration, la demi-pension du plus jeune est gratuite.
Forfait 4 jours (lundi mardi jeudi vendredi)	58.70 €	60.70 €	61.80 €	
Ticket à l'unité	5.10 €			
TRANSPORT - Par mois sur 10 mois				
	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE	Destinations : Quinçay – Cissé – Neuville – Mirebeau Vos enfants peuvent utiliser ces transports ponctuellement sous deux conditions : 1. s'assurer de la place auprès du service comptabilité 2. être muni d'un ticket de transport acheté au préalable
Forfait 5 jours	46.00 €			
Ticket	3.50 €			
GARDERIE OU ETUDE - Par mois sur 10 mois				
	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE	MATERNELLE - PRIMAIRE : Garderie et Etude : 7h30 à 8h15 et 16h30 à 18h30 COLLEGE : Horaires : 17h00 à 18h30 (sortie possible à 18h00) REDUCTION : - Gratuité de la garderie et de l'étude du matin pour ceux qui ont des frères ou des sœurs au collège.
Forfait 5 jours	39.10 €			
1/2 Forfait	23.00 €			
Ticket à l'unité	3.30 €			
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	18.00 € (adhésion facultative) par famille			Un seul versement par famille. Etre adhérent ne signifie pas nécessairement être membre actif.

Pour information :

1. Ne sont pas compris dans ces tarifs : les fournitures, les sorties de classe ou animations, les livres de lecture suivie en Français, et le remboursement d'éventuelles dégradations dont votre enfant serait reconnu responsable.
2. Pour les fournitures, une liste vous sera destinée en juin ou en juillet. L'établissement propose une formule « pochette prête » à prix et qualité intéressants. Il n'y aura pas de vente au détail.
3. Il n'est pas nécessaire de fournir l'attestation d'assurance « Individuelle accident » Tous les élèves de l'établissement seront assurés par nos soins, sans que cela soit refacturé aux familles : vous n'avez aucune démarche à entreprendre. Les garanties et attestations vous seront communiquées en début d'année scolaire.
4. L'adhésion à l'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves) paraîtra sur la facture des familles qui souhaitent adhérer. Nous reverserons le montant de votre cotisation directement à l'APEL. Votre adhésion permettra de soutenir des actions locales ou nationales en faveur de nos enfants.
5. Facturation : suite à l'inscription de votre ou de vos enfant(s), vous recevrez pendant l'été une facture annuelle. Veuillez la conserver, il n'en sera pas délivré d'autres. Veuillez à ce moment-là nous retourner les documents demandés (RIB, autorisation de virements) dans les meilleurs délais. Nous vous conseillons d'opter pour les prélèvements mensuels.
6. En cas d'anomalie, de changement de situation, veuillez contacter le secrétariat ou le service comptabilité de l'établissement.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*La Direction
Le Secrétariat
Le Service Comptabilité*